

[Anecdote]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **3 (1865)**

Heft 52

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-178248>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A en juger d'après la riche saison musicale de l'hiver passé, qui a constaté les progrès réels de notre orchestre d'amateurs et l'activité de nos diverses sociétés de chant, il semblerait que nous sommes en plein réveil musical, ou du moins dans un état de transition et de progrès, qui, nous l'espérons vivement, aboutira à un résultat positif. Que Lausanne, en fait d'art musical, soit en arrière de Bâle, Zurich, Berne et Genève, cela peut s'expliquer; par contre, nous ne pensons pas nous tromper en prétendant qu'après ces quatre villes, la nôtre est à la tête des autres villes suisses. Outre les sociétés précitées, nous possédons un institut de musique solidement établi et comptant plus de 400 élèves; les sociétés de chant mixte ont chacune un grand nombre de sociétaires.

Chose singulière cependant, à mesure que l'orchestre progresse et que les sociétés de chant augmentent, le nombre des élèves des classes instrumentales et vocales dans l'institut de musique va plutôt en diminuant.

Il semble que l'étude qui se fait dans ces diverses sociétés devrait démontrer aux personnes qui y prennent part et qui en auraient les moyens la nécessité d'une étude particulière sérieuse et méthodique, et éveiller en elles le désir de se perfectionner dans le chant ou dans l'instrument qu'elles jouent.

Pour excuser l'étude peu suivie et négligée en fait de musique, beaucoup d'amateurs prétendent qu'ils ne veulent pas devenir artistes. Qu'ils se tranquilisent, quelques bonnes études ne les mettront pas en danger de devenir des virtuoses! Qu'ils travaillent seulement pour devenir des exécutants passables et à se rendre utiles à la société dont ils font partie. Quoique on fasse de la musique pour se récréer, on n'a pas le droit de martyriser les oreilles de son prochain et de défigurer les œuvres musicales.

L'idée que l'étude sérieuse de la musique réclame trop de temps est tout à fait erronée.

L'étude méthodique et serrée est au fond la voie la plus prompte pour arriver à un bon résultat. Ceux qui ne procèdent pas par là perdent leur temps et leur argent, et finissent souvent par se dégoûter d'un art qui n'ouvre son sanctuaire qu'à ceux qui n'ont pas craint les travaux arides et persévérants pour y être admis.

G.-A. K.

On a remarqué que les explosions des chaudières à vapeur arrivent le plus souvent à la reprise des travaux, après les repas des ouvriers, et qu'elles surpassent alors en violence celles qui se produisent dans d'autres circonstances. Nous trouvons dans le journal scientifique *le Cosmos* une explication de ce fait, donnée par un ingénieur anglais, M. Doubleday; elle nous paraît entièrement conforme à celle que M. le professeur L. Dufour a déduite, il y a déjà deux ans, de ses belles recherches sur les retards d'ébullition des liquides. M. Dufour a montré que l'eau qui avait bouilli

pendant un certain temps avait abandonné presque tout l'air qu'elle tenait en dissolution et qu'elle pouvait alors être portée à une température bien supérieure à 100° avant que d'entrer en ébullition, si aucun effet mécanique, tel que le dégagement d'un gaz au sein de la masse liquide, un ébranlement, etc., ne vient favoriser ce changement d'état. On peut donc admettre que, lorsqu'on ralentit le feu, l'eau purgée d'air étant plus lourde tombe au fond de la chaudière et y forme une couche qui conduit mieux la chaleur que l'eau qui se trouve au-dessus d'elle. Il s'emmagasine ainsi dans l'eau une grande masse de chaleur, qui n'est pas immédiatement utilisée à produire de la vapeur; la tension de celle-ci diminue dans la chaudière, le manomètre descend, et rien à l'intérieur ne permet de supposer qu'un accident soit près d'arriver. Quand on augmente le feu, l'état d'équilibre dans lequel se trouvait la masse de l'eau est rompu, il se produit presque instantanément une grande quantité de vapeur, plus que la soupape n'en peut laisser échapper, et la chaudière éclate.

La province est quelquefois plus favorisée que Paris; c'est ce dont pourront juger tous ceux qui ont pu admirer le beau tableau de notre compatriote M. Gleyre, *Hercule aux pieds d'Omphale*, et qui liront ce qui suit, extrait d'un article très sérieux du *Charivari* du 10 novembre dernier :

« Un peintre de grand talent, M. Gleyre, travaille à deux tableaux qui ne seront pas exposés malheureusement : *Hercule filant aux pieds d'Omphale* et une *Minerve*; on en dit et l'on en pense beaucoup de bien. »

Relation

du séjour des prisonniers de guerre français et suisses, sur le ponton la CASTILLE, dans la baie de Cadix, et de leur évasion le 15 Mai 1810,

Par L. CHAPUIS, de Lausanne, chirurgien-major.

V.

On assemble le conseil, Dumolard y assiste, on lui présente la lettre, il pâlit, et cherche à s'excuser, en disant que son épouse en est l'auteur, que c'est elle qui l'a écrite et envoyée. L'assemblée est saisie d'un sentiment d'indignation; d'un côté on voit un traître à ses camarades, de l'autre un infâme qui ne craint pas d'accuser son épouse et d'attirer sur elle la punition qu'il méritait. On le fait sortir de l'assemblée, et on le conduit dans sa chambre où il est gardé à vue.

Dès que le bruit fut répandu que c'était lui qui avait trahi, il n'y eut qu'un cri général dans le ponton : « qu'on l'étrangle sur-le-champ, criait-on de toutes parts, qu'on se débarrasse d'un scélérat indigne de vivre. » Le conseil même avait envie de faire un acte de justice exemplaire, mais les larmes de son épouse et de son fils apaisèrent le courroux des juges, ils se contentèrent de condamner Dumolard à être en-